

## Transport scolaire : Tarification

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027 (Projection)	2027-2028 (Projection)	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR L'OFFRE DE SERVICE
<b>Transport hors bassin</b>  Pour les élèves du préscolaire 4 ans, le transport hors bassin est offert <b>gratuitement</b> selon les points de chute préétablis dans l'offre de service.	Par élève	310 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">TRANSPORT HORS BASSIN</a>  <a href="#">LISTE DES POINTS DE CHUTE</a>
	3 <sup>e</sup> élève	155 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 <sup>e</sup> élève et plus	0 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
<b>Transport du midi</b>  Depuis 2023-2024, ce service est offert uniquement aux élèves des écoles primaires (minimum de 15 inscriptions requises pour que le service soit offert).	Par élève	310 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">TRANSPORT DU MIDI</a>
	3 <sup>e</sup> élève	155 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 <sup>e</sup> élève et plus	0 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
<b>Transport en places disponibles</b>  Transport matin et soir offert aux élèves qui fréquentent leur école de bassin, mais dont la distance résidence-école n'est pas respectée.	Par élève	217 \$	220 \$	221 \$	221 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">TRANSPORT EN PLACES DISPONIBLES MATIN ET SOIR</a>
	3 <sup>e</sup> élève	109 \$	220 \$	221 \$	221 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 <sup>e</sup> élève et plus	0 \$	220 \$	221 \$	221 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	Conditions pour avoir accès au transport gratuit	1. L'élève de niveau préscolaire, primaire ou secondaire doit fréquenter son école de bassin <b>ET</b> 2. L'élève doit résider à l'extérieur de la distance résidence-école établie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire 4 ans : 150 mètres et plus</li> <li>• Préscolaire 5 ans : 800 mètres et plus</li> <li>• Primaire : 1 600 mètres et plus</li> <li>• Secondaire : 2 000 mètres et plus</li> </ul>					

- **GARDE PARTAGÉE** : si l'élève utilise une place à bord de 2 véhicules, chaque place réservée sera chargée au parent concerné au tarif indiqué à la grille de tarification.
- **TARIF FAMILIAL** : le tarif familial est **aboli** depuis l'année scolaire 2024-2025. Les services attribués à chacun des élèves d'une même famille résidant à la même adresse seront chargés au tarif indiqué à la grille de tarification.